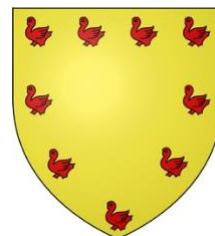




# Mairie de DARGIES

60210

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021



Le premier juillet deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, en la Mairie de DARGIES se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. LEFEBVRE Charly, Maire, convoqués le vingt-cinq juin deux mil vingt-et-un,

Étaient présents : BAL Pascale, BONARDELLE Danielle, GRILLAS Valérie, MAIGROT Jean-Claude, MILLE Christine, MILLE René, PATENOTTE Loïc, PUISSANT Emmanuel et VILLET Jean-Luc

Était absent : VISSÉ Pierre-Alexandre (ayant donné pouvoir)

Le secrétariat de séance a été assuré par : Mme BONARDELLE Danielle

---

### **Adoption de la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

### **Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires de la compagnie Gras Savoye :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle son adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires de la compagnie Gras Savoye.

### **Mise en place du régime instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'instaurer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.), pour l'agent technique de la commune.

### **Rapport d'Activités 2020 du SE60 :**

Après lecture, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport d'activité 2020 du SE60.

### **Tarifs de location de la Salle des fêtes communale :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier les tarifs de location de la Salle des fêtes communale, qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, tel que suit :

- pour les personnes résidant à l'extérieur de la commune, la location de la Salle des fêtes, pour un week-end, passe de 210 euros à 300 euros
- pour les personnes qui souhaitent louer la Salle des fêtes pour une journée, un tarif est créé à hauteur de 150 euros

Le tarif pour les habitants de la commune reste inchangé, soit 150 euros pour le week-end.

### **Diverses informations :**

\* Comme chaque année, la commune accorde aux enfants de 4 à 20 ans 6 tickets piscine gratuits pour l'été (enfant né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2017) valable dans les piscines de Grandvilliers et Formerie durant la période estivale. Ces tickets sont toujours à votre disposition à la Mairie aux heures de permanence (mardi et vendredi de 18h à 19h).

\* La permanence de la mairie sera fermée du lundi 26 juillet au dimanche 1<sup>er</sup> août 2021. En cas d'urgence, merci d'appeler le 06 01 71 88 91.

\* Pour celui qui le souhaite ou qui le peut, nous vous serions reconnaissant de tondre la pelouse devant votre habitation.